



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 novembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2754**

commune (s) : **Saint Priest**

objet : **Voirie - Indemnisation de M. Laurent Bernoux, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint-Bonnet-de-Mure - Approbation de la convention d'indemnisation**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 13 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Grivel (pouvoir à M. Vincent), Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), MM. Eymard, Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 12 novembre 2018**Décision n° CP-2018-2754**

objet : **Voirie - Indemnisation de M. Laurent Bernoux, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint-Bonnet-de-Mure - Approbation de la convention d'indemnisation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.7.

Dans le cadre de la création d'une voie verte à Saint Priest, la Métropole de Lyon a acquis suivant ordonnance d'expropriation du 4 décembre 2014 une parcelle de terrain agricole de 385 m², cadastrée ZD 245, située chemin de Saint-Bonnet-de-Mure à Saint Priest.

Cette parcelle louée et exploitée par monsieur Laurent Bernoux, agriculteur, suivant bail agricole et devant être libérée en vue de la réalisation des travaux précités, un accord a été trouvé.

Aux termes de la convention d'indemnisation agricole, monsieur Laurent Bernoux s'engage à libérer les lieux à la signature de la convention moyennant le versement par virement sur son compte d'une indemnité de 407 €, au titre de la cessation d'exploitation consécutive à la résiliation du bail ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'indemnisation, par la Métropole, à monsieur Laurent Bernoux, à hauteur de 407 € suite à la libération de la parcelle de 385 m², cadastrée ZD 245, située chemin de Saint-Bonnet-de-Mure à Saint Priest, selon les conditions énoncées ci-dessus dans le cadre de la création d'une voie verte à Saint Priest,

b) - la convention d'indemnisation agricole à passer entre la Métropole et monsieur Laurent Bernoux.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires au versement de cette indemnité.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 22 mai 2017 pour un montant de 1 510 000 € en dépenses sur l'opération n° OP09O2573.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 21, soit 407 € relatifs au versement de l'indemnité.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2018.